



# FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL

## LIGUE DU GRAND CASABLANCA



C,R,S,R,&,Q

PV N°17

Séance du 08/02/2018 Présidée par Mr Said BEN HSSIOUA  
en présence de Mrs ABADI Med - Salah Ould LARBIA - Tarik SAHIM  
Allal MOUBACHIR - Abdellatif NDIAYE

### Ordre du jour :

- Homologation des rencontres.

## « EXCELLENCE »

### La 15ème journée Excellence 21/01/2018

CLAM	01	//	ASWZ	00	Homologuée
FCC	02		TLM	01	Homologuée
WAHDA	02		USSM	00	Homologuée
TAC	03		UMS	01	Homologuée
AJS	01		MCAM	00	Homologuée
CSNOS	02		NAH	01	Homologuée

- L'équipe AUSB est exempte.

## « Honneur »

### Matches rejoués

### La 12ème journée Honneur groupe A du 21/01/2018

WOCO	01	//	AHRAM	00	Homologuée
ARDB	02		AI	01	Homologuée

Les réserves des clubs AHRAM et AI non confirmées à ce jour.

### La 12ème journée Honneur groupe B du 21/01/2018

AWSM		//	CESH		En instance
LAMS	03		CATS	00	Homologuée

## « Pré-Honneur »

### Matches rejoués

#### La 13<sup>ème</sup> journée du 21/01/2018 Groupe A

CCHS	00	//	ACTM	00	Homologuée
CCSA	01		ACDT	01	Homologuée

#### La 13<sup>ème</sup> journée du 21/01/2018 Groupe B

AASOA	00	//	CJZ	01	Homologuée
-------	----	----	-----	----	------------

#### La 1<sup>ère</sup> journée du 08/10/2017 Groupe B

##### ACAS // AULRN

- Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe AULRN portant sur la qualification des joueurs du club ACAS ayant participé à cette rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il ressort les joueurs BADDI Othmane CIN : BK620581 qualifie le 20/10/2017 et EL HATTACHI Soufiane CIN : BK638825 qualifie le 11/10/2017 ne sont pas qualifiés à y participé à la date de la 1<sup>ère</sup> journée le 08/10/2017.
- De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club ACAS enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe AULRN enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

#### La 13<sup>ème</sup> journée du 07/01/2018 Groupe C

##### ACDG // AAMS

- Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe AAMS portant sur la qualification des joueurs du club ACDG ayant participé à cette rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il ressort que le joueur ZAKARIA KHOUY CIN : BE807041 n'est pas qualifiés à y participer.
- De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club ACDG enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe AAMS enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

#### La 13<sup>ème</sup> journée du 21/01/2018 Groupe C

AUOS	03	//	CHSH	00	Homologuée
------	----	----	------	----	------------

#### La 13<sup>ème</sup> journée du 21/01/2018 Groupe D

AJAS	07	//	KODS	00	Homologuée
CIF	02		AFCB	00	Homologuée

### La 13<sup>ème</sup> journée du 21/01/2018 Groupe E

RCO	01		HAC	02	Homologuée
AJSMR	04	//	IHM	00	Homologuée
ASSAH			FCEA		En instance

### La 6<sup>ème</sup> journée du 21/01/2018 Groupe F

CUB	02	//	CAJS	03	Homologuée
-----	----	----	------	----	------------

#### CRF // SCCRN

- Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe SCCRN portant sur la qualification des joueurs du club CRF ayant participé à cette rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il ressort que tous les joueurs qui ont participé au match sont régulièrement qualifiés.
- De ce fait la commission décide d'homologuer le match suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir CRF 03 = SCCRN 01.

### La 10<sup>ème</sup> journée du 14/01/2018 Groupe F

#### AIM2 // SCCRN

- Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe SCCRN portant sur la qualification des joueurs du club AIM2 ayant participé à cette rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il ressort que le joueur SAKHI AYOUB CIN : BH615857 n'est pas qualifiés à y participé.
- De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club AIM2 enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe SCCRN enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

### La 10<sup>ème</sup> journée du 21/01/2018 Groupe F

AETB	03	//	AWSOS	02	Homologuée
------	----	----	-------	----	------------

## « F.Féminin »

### La 2<sup>ème</sup> journée du 21/01/2018

AEAS	01		ANAC	00	Homologuée
USDS	00	//	ASSAH.F	07	Homologuée
CNS.F			CAYB		En instance

#### CSDB // ANDG

- Vu le rapport de l'arbitre attestant que seule l'équipe CSDB était présente sur le terrain à l'heure, date et lieu fixés par la programme de la ligue. De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club ANDG enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe CSDB enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.
- Le club ANDG enregistre le 2<sup>ème</sup> infection de la saison

## « Futsal »

### La 10<sup>ème</sup> journée du 21/01/2018 Groupe C

ANIS	01	//	ABAN	01	Homologuée
AAS	07		FCC.FS	02	Homologuée
AMNS	01		ASA2	04	
AAZS	03		ARAF	05	Homologuée
CCAS	10		USS	00	Homologuée

- OSOS : Exempt.

### La 10<sup>ème</sup> journée du 21/01/2018 Groupe B

ANAF	09	//	ANMS	01	Homologuée
AATM	08		MCA	07	Homologuée
AADSS	09		AMDS	03	Homologuée
NSH	01		CSCS	14	Homologuée
CDAS	02		CWSA	06	Homologuée

- L'équipe CIF est exempte.

### La 10<sup>ème</sup> journée du 21/01/2018 Groupe A

AUOS	01	//	CNSS	06	Homologuée
ASNSD	02		AOM	08	Homologuée
ADQA	10		ARE	01	Homologuée
ALAHLY	09		ANS	04	Homologuée

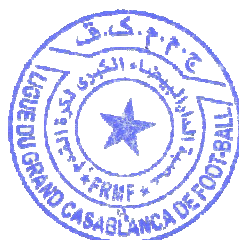
- ANB et TAS : Exempts.

### Homologation d'un contrat des joueurs

Date	Club	Entraîneur	Nationalité	Catégorie	Durée contrat	Date d'échéance	Confirmation
23/01/2018	APN	Khalid BOUTSMOUMT BE877004	Marocaine	Séniors	2 saisons	30/6/2020	Homologué

La séance est levée à 17H00.

**Le Secrétaire de CRSR&Q**  
Mr ABADI



**Le Président**  
Mr Said BEN HSSIOUA